

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Environ \$12,000 par année.

2. a) 2,100; b) 1,803.

3. a) Terre-Neuve et Labrador, 118; Île du Prince-Édouard, 58; Nouvelle-Écosse, 493; Nouveau-Brunswick, 456. b) 678.

4. Trois personnes sont affectées à ce travail, mais chacune effectue en outre d'autres travaux.

5. La première édition bilingue a été celle de janvier-février 1970; cependant, on en publiait auparavant des versions françaises séparées.

6. Juin 1968.

7. Non.

[Traduction]

#### L'ÉTUDE DES BÂTIMENTS HISTORIQUES

Question n° 454—**M. Orlikow:**

1. Combien de personnes embauchera-t-on pour entreprendre l'étude sur les bâtiments historiques que vient d'annoncer le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

2. Combien de personnes embauchera-t-on dans chaque province?

3. A-t-on l'intention d'embaucher des personnes par le truchement des Centres de main-d'œuvre du Canada?

4. A-t-on l'intention d'embaucher des chômeurs?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Au total, 43 étudiants d'université ont été embauchés entre les mois de juin et d'août 1970 pour dresser l'inventaire des bâtiments historiques du Canada. Nous avons déjà embauché 40 étudiants pour la période d'octobre 1970 à mars 1971. Nous nous proposons de recruter 114 étudiants pendant l'été 1971. Le recrutement des étudiants pour cette phase de l'inventaire continuera jusqu'à l'automne de 1972, alors que le besoin de leurs services diminuera considérablement.

2. a) Au cours de l'été 1970, les étudiants étaient répartis de la façon suivante: Colombie-Britannique, 6; Alberta, 4; Saskatchewan, 3; Manitoba, 2; Ontario, 7; Québec, 8; Nouveau-Brunswick, 5; Nouvelle-Écosse, 5; Île-du-Prince-Édouard, 1; Terre-Neuve, 2. Total, 43.

b) Ceux qui sont embauchés pour la période allant d'octobre 1970 à mars 1971, se répartissent de la façon suivante: Colombie-Britannique, 6; Alberta, 4; Saskatchewan, 2; Manitoba, 3; Ontario, 7; Québec, 7; Nouveau-Brunswick, 5; Nouvelle-Écosse, 4; Terre-Neuve, 2. Total, 40.

c) Au cours de l'été 1971: Colombie-Britannique, 9; Alberta, 7; Saskatchewan, 5; Manitoba, 5; Ontario, 13; Québec, 52; Nouveau-Brunswick, 7; Nouvelle-Écosse, 10; Île-du-Prince-Édouard, 3; Terre-Neuve, 3. Total, 114.

3. Oui. Nous tirerons partie de la liaison qui existe entre les bureaux du Centre de la main-d'œuvre du Canada et les bureaux de placement des universités.

4. Oui.

#### LE CONTRÔLE QUALITATIF DES EAUX DANS LES PARCS NATIONAUX

Question n° 487—**M. Aiken:**

1. La direction des parcs nationaux et des lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien vérifie-t-elle régulièrement la qualité de l'eau dans les parcs nationaux?

2. Les hôtels du parc national de Banff déversent-ils en tout temps de l'année des eaux-vannes dans le lac Louise et le lac

[M. Crossman.]

Moraine et a) dans l'affirmative, quelles mesures prend-on en vue d'éliminer les polluants, b) dans la négative, quelle est la source des polluants découverts dans les lacs en question pendant l'été de 1970?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Oui.

2. Non. a) Sans objet. b) la Direction a inspecté 59 cours d'eau, dont 15 étaient quelque peu pollués, un autre l'étant à un degré élevé; des affiches ont été posées près de ce dernier. On suppose que la faune est l'une des sources de pollution. Au cours de l'été, le ruisseau Louise (débouché du lac du même nom) a été souillé de pétrole provenant des embarcations du château Lac Louise, et l'on a installé un double dispositif de récupération de ce pétrole. Il semble qu'une ancienne fosse septique et que la buanderie du château Lac Louise soient à l'origine de la pollution du ruisseau Louise, causée par des eaux usées et du phosphate. Des algues, apparues à proximité du rivage du lac Louise vers la fin de l'été, brunissent et polluent en quelque sorte le lac avec le temps. La fosse de filtration du Moraine Lake Lodge n'était pas suffisante, de sorte qu'elle a pollué le lac Moraine jusqu'en septembre 1969, après quoi deux nouvelles fosses furent construites en succession, et aucune trace de pollution n'a été relevée en 1970. Un purgeur d'eau sous forme de tuyau d'un pouce de diamètre, installé près du débarcadère du lac Moraine, n'a pas été utilisé au cours des six dernières années; il sera enlevé cet hiver. Le dispositif d'épuration au terrain de camping du lac Moraine n'a pas fonctionné pendant plusieurs semaines au cours de l'été; de plus, il est possible que des campeurs aient vidé leurs vases de nuit dans le ruisseau Moraine. En outre, on a aperçu, l'été dernier, un camion du service de nettoyage de fosses septiques en train de déposer des eaux usées dans un ruisseau, à un mille du lac.

\* \* \*

#### QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### LE SATELLITE CANADIEN ANIK

Question n° 159—**M. Macquarrie:**

1. Quelle est la date approximative du lancement du satellite canadien Anik?

2. Quel est le coût estimatif total a) de la construction, b) du lancement, c) de la construction des stations terrestres, d) d'autres éléments indispensables au service prévu par la loi qui a créé Téléstat Canada?

3. Quand compte-t-on entreprendre la construction des stations réceptrices au sol et où seront-elles situées?

4. Fera-t-on un appel d'offres et, dans l'affirmative, à quelle date et qui le fera?

5. Quelles mesures le gouvernement canadien a-t-il prises pour conclure un accord international pour obtenir une «aire de stationnement» pour son satellite?

6. Quel est, d'après le gouvernement, le temps nécessaire pour mettre au point un système de diffusion par satellite en direct pour le peuple canadien?

7. Combien, d'après les prévisions, en coûtera-t-il à la Société Radio-Canada pour assumer son rôle dans le système canadien de satellite?

(Le document est déposé.)